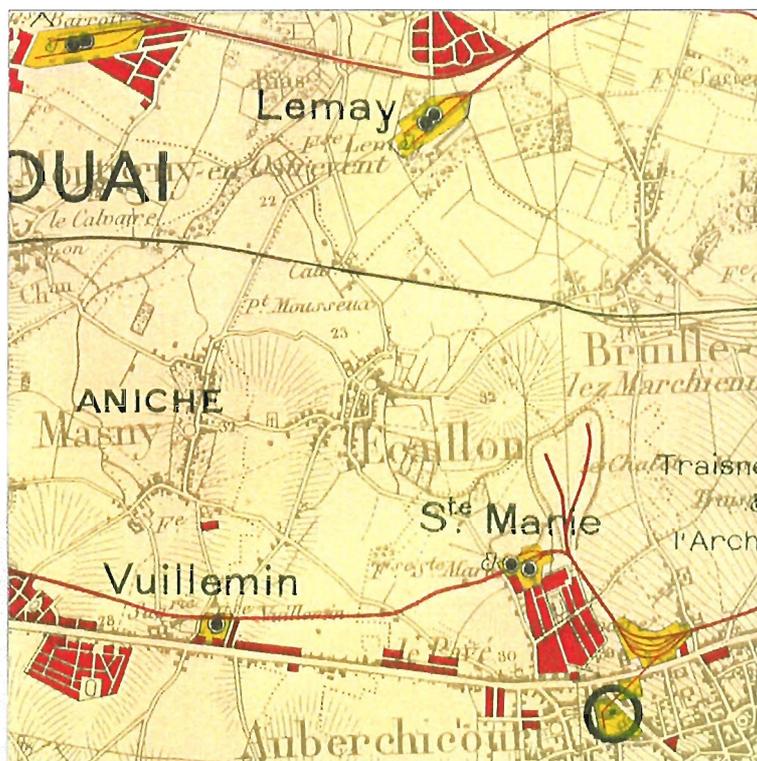


# COMMUNE D'ECAILLON

## Canton de Douai Sud



### Programme d'étude

## Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

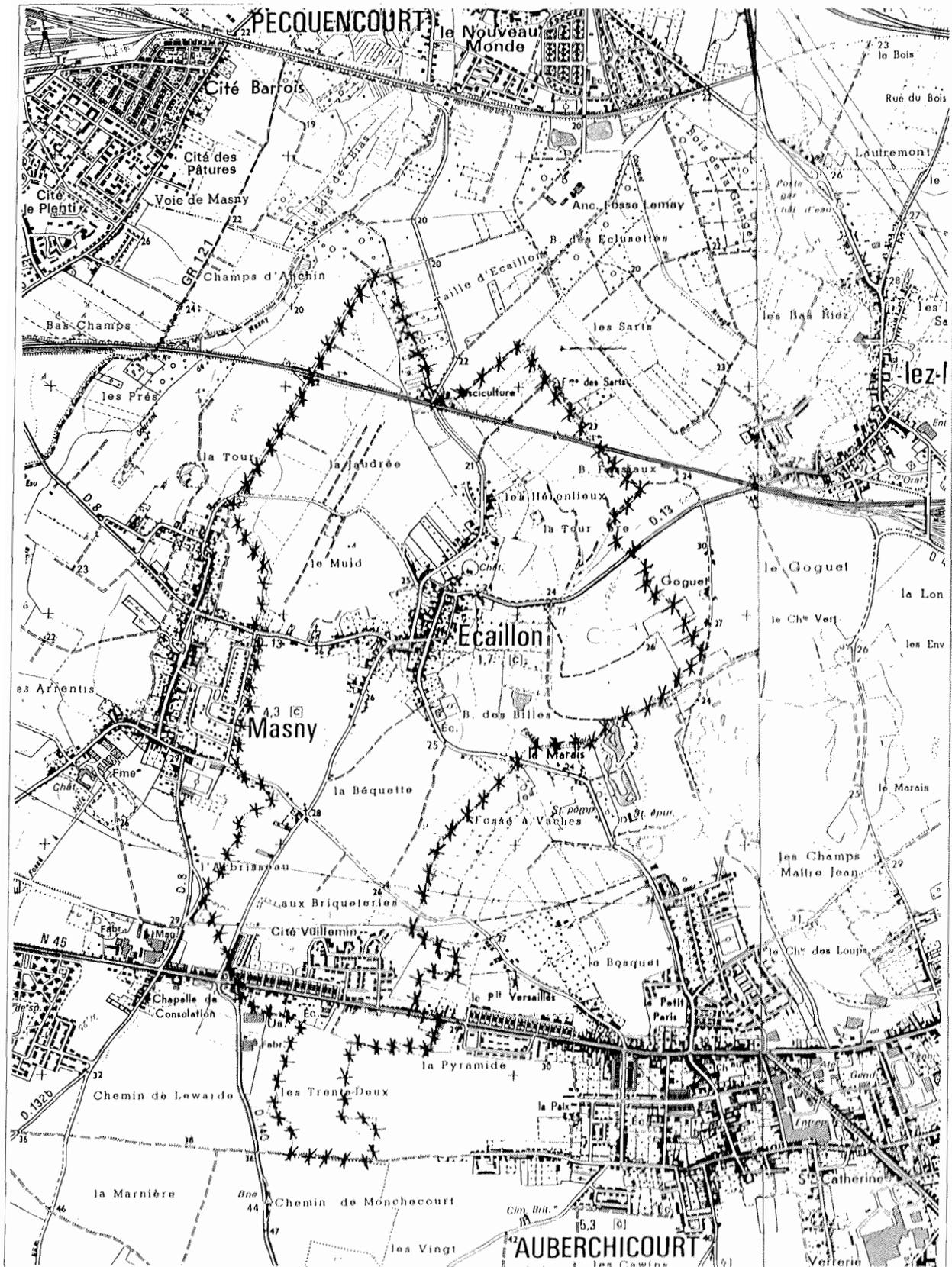
Jun 1998

# SOMMAIRE

<b>Contexte communal</b>	<b>5</b>
<b>Programme de l'étude</b>	<b>7</b>
<b>Approche globale</b>	<b>8</b>
. la réalisation d'un plan communal d'amélioration du cadre de vie	<b>8</b>
. la valorisation des accotements des rues	<b>9</b>
. la recherche d'un urbanisme cohérent	<b>9</b>
. la valorisation du patrimoine	<b>11</b>
. la réalisation d'un réseau de chemins de promenade	<b>12</b>
<b>Approche sectorielle</b>	<b>15</b>
. la cité Vuillemin, la cité des Arbrisseaux et la route nationale 45	<b>15</b>
. le coeur de village	<b>17</b>
. les abords de l'église et du monument aux morts	<b>19</b>
. la rue de l'école (rue des Maraichons)	<b>19</b>
. la résidence pour personnes âgées	<b>20</b>
. la ruelle des fontaines	<b>21</b>
. la chapelle Notre Dame de Bonsecours	<b>22</b>
<b>Coordination et partenariat</b>	<b>23</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>24</b>
<b>Elaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement</b>	<b>25</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>27</b>



# Territoire communal

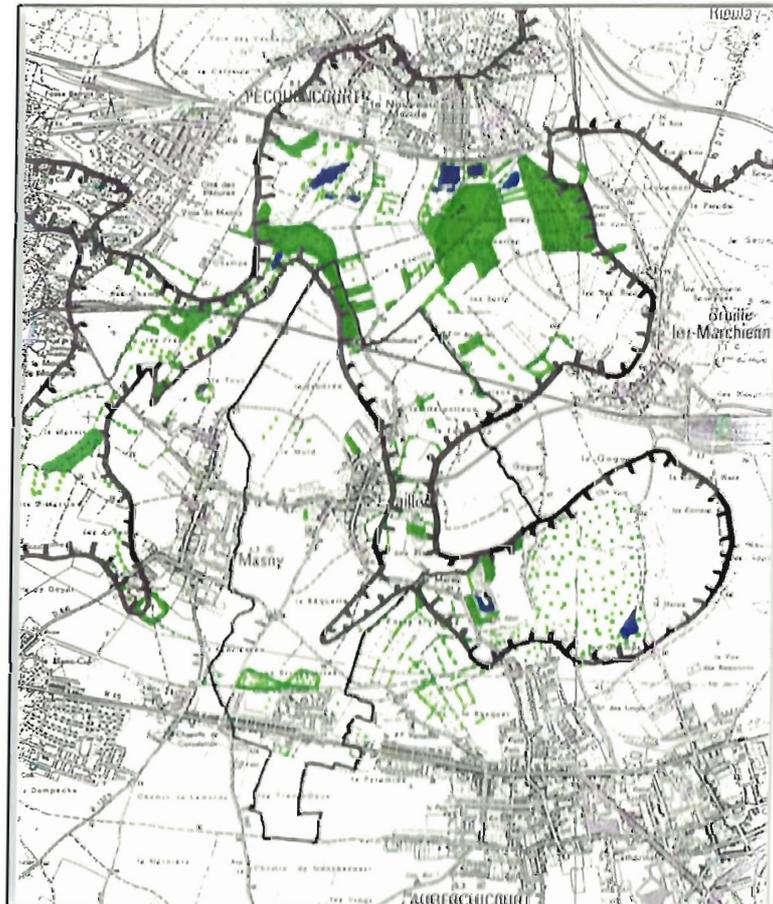


d'après carte I.G.N. au 1/25000ème

# Cartes des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE



- boisements
- plans d'eau
- limite plaine humide-plateau
- limites communales

## Contexte communal

Commune du Douaisis, Ecaillon couvre un territoire de 400 hectares et héberge 2000 habitants.

### Commune à deux visages

Ecaillon présente avant tout deux paysages naturels bien distincts. Le premier, au nord, se caractérise par la plaine humide (en l'occurrence celle de la Scarpe) avec ses fosses souvent bordés par des arbres, ses étangs, ses prairies et ses peupleraies. Le second, au sud, est révélé par les grandes étendues agricoles où les éléments arborés sont rares. Le sol y est plus sec, plus fertile. Il s'agit du plateau de l'Ostrevant.

Le village d'Ecaillon s'est positionné en limite de ces deux secteurs topographiques bien marqués, profitant notamment, des avantages agricoles de l'un et de l'autre (cultures et pâturages).

Avec l'arrivée de l'activité charbonnière, une nouvelle entité urbaine s'est créée, calée entre les deux axes structurants de l'époque, la R.N. 45 et le cavalier des Houillères.

Ainsi, Ecaillon présente également deux paysages urbains différents :

- . le centre "ancien" avec une structure distendue et un habitat traditionnel,
- . le centre "minier" avec ses cités, sa fosse (Vuillemin) aujourd'hui désaffectée et ses logements locatifs.

De par leur éloignement et leur histoire différente, ces deux entités fonctionnent bien souvent au quotidien de façon indépendante (au niveau des écoles et des commerces notamment).

### Commune en cours de mutation

En matière de cadre de vie, Ecaillon présente indéniablement plusieurs qualités :

- . elle est proche des centres urbains (Douai, Somain et Denain),
- . elle possède un environnement naturel de qualité et un réseau potentiel de chemins de promenade important,
- . elle se situe à proximité de grands sites touristiques et de loisirs de proximité ( Plaine de la Scarpe, Riculay, forêt de St. Amand, bois de Le-warde, Senséc).

Comme de nombreuses communes de l'ancien Bassin minier, Ecaillon connaît toutefois plusieurs mutations qu'elle doit gérer et maîtriser au mieux.

Ainsi, celles-ci touchent plus particulièrement :

- . l'habitat issu de l'exploitation du charbon : travaux de réhabilitation, de mise aux normes, démolition, rétrocession de la voirie et des réseaux divers à la Commune...(cités des Arbrisseaux et Vuillemin),
- . le patrimoine industriel : résorption des friches, définition de nouvelles vocations, création de zones d'activités, de loisirs, d'espaces verts...(ancienne fosse Vuillemin, friches autour de la cité des arbrisseaux, cavalier des Houillères),
- . le statut de certaines routes : déclassement ou création de voies routières (A. 21, R.N. 45),
- . les extensions urbaines : les limites du centre ancien sont actuellement diluées par la construction le long des linéaires routiers (à tel point qu'aujourd'hui Masny et Écaillon forment une continuité bâtie) et par la création de lotissements,

Le secteur minier de la commune regroupe pratiquement l'intégralité des mutations précitées. Les projets en cours sont, en effet :

- . la démolition de la cité Vuillemin et la création en ce lieu (avec l'ancien carreau de fosse) d'une gare de bus et d'une zone d'activités (projet du syndicat des transports du Douaisis),
- . l'extension de la zone verte d'Écaillon sur des terrains anciennement Charbonnages de France (projet communal à définir dans le cadre de cette étude),
- . la réhabilitation de l'ancien cavalier des Houillères et de ses abords (E.P.F.).

# Programme de l'étude

L'objectif de l'étude cadre de vie est d'aider la Commune à réaliser des opérations d'amélioration de son cadre de vie en cohérence avec une stratégie globale à l'échelle communale et intercommunale.

Elle s'appuie pour cette raison sur une méthode composée de deux étapes.

Dans un premier temps, **l'approche globale** permet de circonscrire l'identité du village en révélant ses caractères et d'asseoir une stratégie d'aménagement objectivement replacée par rapport aux enjeux du territoire. Elle traite des thèmes pertinents du cadre de vie recouvrant l'échelle communale voire intercommunale.

Dans un second temps, **l'approche sectorielle** expose les principes et les propositions d'aménagement sur des sites d'enjeu communal particulièrement représentatifs et importants.

Cette méthode a également comme principe la recherche de l'efficacité et de la cohérence des opérations F.A.C.V. par la mise en synergie des actions existantes. Ainsi, la **coordination et le partenariat** entre les différents acteurs et intervenants sont d'une grande importance.

Enfin, les opérations d'amélioration du cadre de vie seront d'autant plus démonstratives qu'elles seront accompagnées d'une **sensibilisation** efficace des habitants.

# Approche globale

## Réalisation d'un plan communal d'amélioration du cadre de vie

Le plan communal d'amélioration du cadre de vie décrit la stratégie générale de la Commune :

- . il révèle les éléments d'identité de la commune (connaissance incontournable pour tout projet F.A.C.V.),
- . il fait ressortir les enjeux du territoire communal et définit un cadre général en terme de principes et d'intentions,
- . il sensibilise et conseille le maître d'ouvrage sur les réalisations répondant aux orientations générales et aux priorités affichées par les élus.

Il s'appuie sur :

- . une analyse spatiale, sensible et fonctionnelle du territoire,
- . une connaissance approfondie des actions passées, en cours ou prévues sur la commune (bibliographie, rencontre des élus et des partenaires).

Cet outil peut, en outre, être une aide ou un complément à l'élaboration de procédures d'aménagement du territoire (P.O.S., remembrement...).

Il est aussi la synthèse d'un travail spécifique sur des thèmes touchant plus particulièrement le territoire communal. Ainsi, sur Ecaillon, ce travail semble devoir répondre aux objectifs suivants (liste non exhaustive) :

- . la valorisation des accotements des rues,
- . la recherche d'un urbanisme cohérent,
- . la valorisation du patrimoine,
- . la réalisation d'un réseau de chemins de promenade.

## La valorisation des accotements des rues

Les rues constituent la majorité des espaces publics non bâtis des communes. Souvent considérées comme uniquement fonctionnelles, elles sont généralement aménagées sans préoccupations esthétiques et d'identité. Ainsi, le "mariage" entre rue et bâti est rarement consommé, ce qui rend ce lieu public fade et sans saveur.

Ecaillon présente des configurations et des ambiances de rue variées. Par exemple, la Grande Rue, aux emprises larges (chaussée et trottoirs), est bien différente de la Petite Rue, à la configuration beaucoup plus étroite et au bâti très proche. On ressentira également des ambiances diverses entre les lotissements récents de la rue du Bois, les extensions linéaires et pavillonnaires des entrées de la commune et les cités.

De même, en terme d'image, une rue du centre concentrant les principaux équipements publics ne peut être assimilée à une rue d'entrée de village ou de quartier.



Les aménagements des accotements doivent donc être adaptés à ces multiples contextes. Ils doivent également être cohérents sur l'ensemble de la commune.

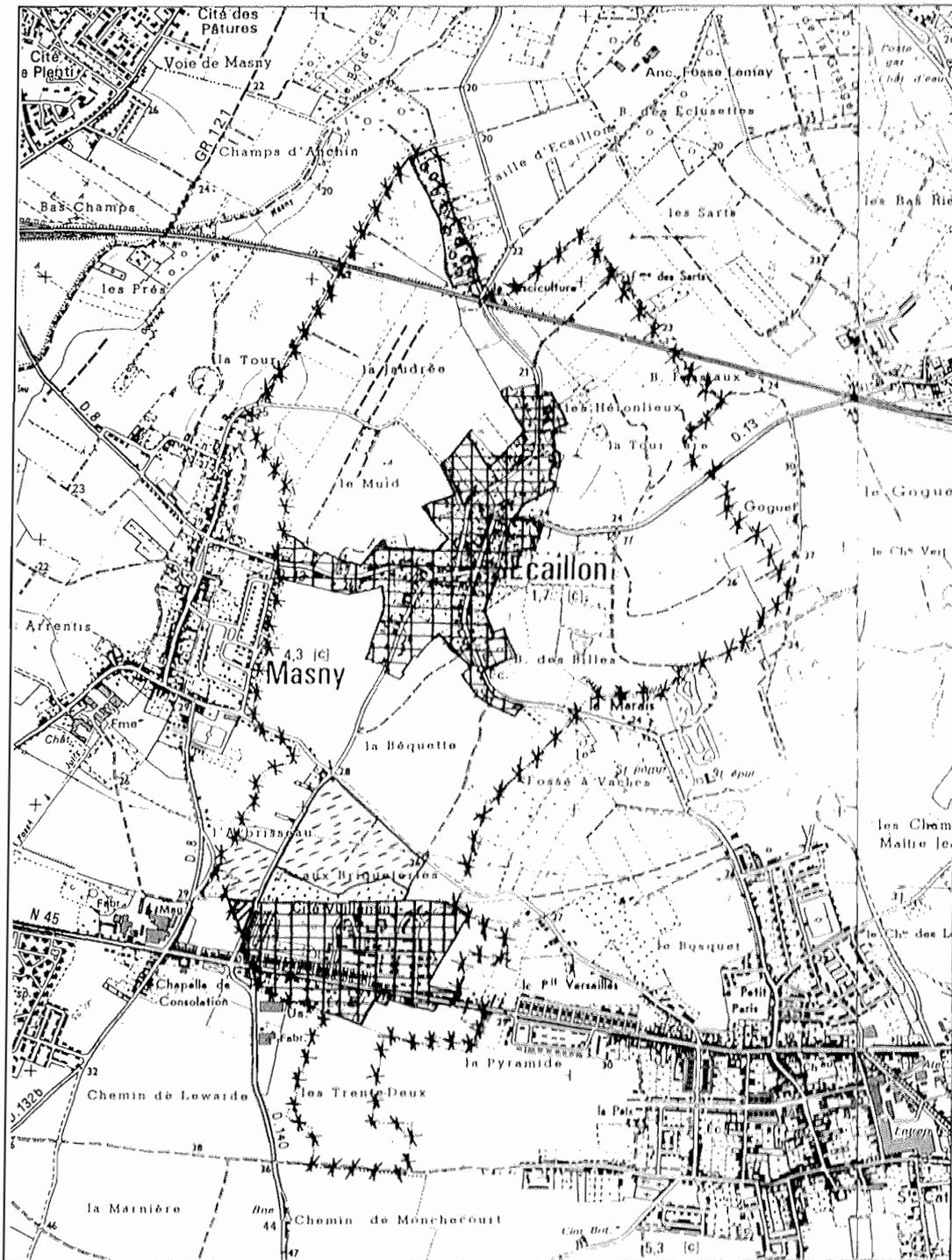
C'est pourquoi, il est demandé au maître d'oeuvre de réaliser une **typologie sommaire** des rues d'Ecaillon en fonction de leurs paramètres géométriques et de leur situation (par rapport aux entrées de commune, au type de bâti, aux équipements, aux réseaux souterrains, aux aménagements existants...). Il proposera ensuite des **principes d'aménagement** pour l'ensemble de la commune (implantation et emprise des plantations, type de matériaux, ...).

## La recherche d'un urbanisme cohérent

Comme précédemment exposé, la commune d'Ecaillon présente une situation particulière due à l'existence de deux entités urbaines, le village ancien au nord et les cités au sud. Celles-ci ont été, dès l'origine, séparées non seulement, d'un point de vue physique mais encore, d'un point de vue culturel et social. Cette situation persiste actuellement et contribue à donner une image bicéphale d'Ecaillon.

Plus récemment la création de lotissements se terminant en impasse et l'extension linéaire de pavillons individuels aux entrées communales peuvent réitérer les mêmes effets.

En effet, même si ces ensembles d'habitations sont liés au noyau urbain, ils présentent une organisation qui ne permet pas leur intégration au tissu urbain existant (liaisons interrompues en impasse, éloignement du centre, implantation du bâti induisant l'isolement...).



Carte réalisée à partir du Plan d'Occupation des Sols

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li> UUA zone centrale d'habitat</li> <li> UE zone d'activités</li> <li> NA zone d'urbanisation future</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li> UV espace vert urbain</li> <li> NC zone naturelle agricole</li> <li> EB espace boisé protégé</li> </ul> |
|---|--|

Il est donc important de mener une réflexion urbaine pour améliorer l'unité de la commune. Pour cette raison, il est demandé au bureau d'étude de proposer aux élus des **modes de développement urbain** applicables au territoire d'Ecaillon. Il sera notamment intéressant de s'inspirer de l'urbanisation traditionnelle et originelle de la commune pour étayer cette réponse.

Un cas pratique sera étudié au cours de cette réflexion. Il s'agit d'un terrain privé situé rue Isaac. Le maître d'oeuvre essaiera d'estimer avec les élus ses potentialités urbaines. Ce travail sera aussi à développer au niveau du secteur d'habitat minier et locatif (cf approche sectorielle).

## La valorisation du patrimoine

L'élément patrimonial le plus marquant sur Ecaillon est vraisemblablement la motte féodale sur laquelle se trouve un château de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ce lieu a été profondément remanié il y a une dizaine d'années. Un lotissement a, en effet, été réalisé en 1986 et le S.I.R.S.A. a transformé et étendu le château pour en faire une maison pour personnes âgées. D'autres lieux présentent à différents niveaux un intérêt particulier :

- . les chapelles et calvaires notamment Notre Dame de Bonsecours,
- . des éléments de l'architecture rurale : brasserie de la Grande Rue, ferme du château, vieux murs...,
- . les chemins pavés : voie de Masny à Ecaillon,
- . les cités : cité Vuillemin,
- . les arbres symboliques : le marronnier de la chapelle Notre Dame des Orages,
- . les fontaines aujourd'hui disparues.



Après recensement et description des éléments à valeur patrimoniale, le maître d'oeuvre proposera aux élus une stratégie pour sa valorisation. Elle pourra revêtir selon les cas différentes formes :

- . **projet concret d'intervention sur l'édicule (à la précision de l'intention),**
- . **prescriptions pouvant être reprises au niveau d'outils réglementaires (P.O.S.),**
- . **circuits d'interprétation (par exemple, sur les chapelles et calvaires).**

## **La réalisation d'un réseau de chemins de promenade**

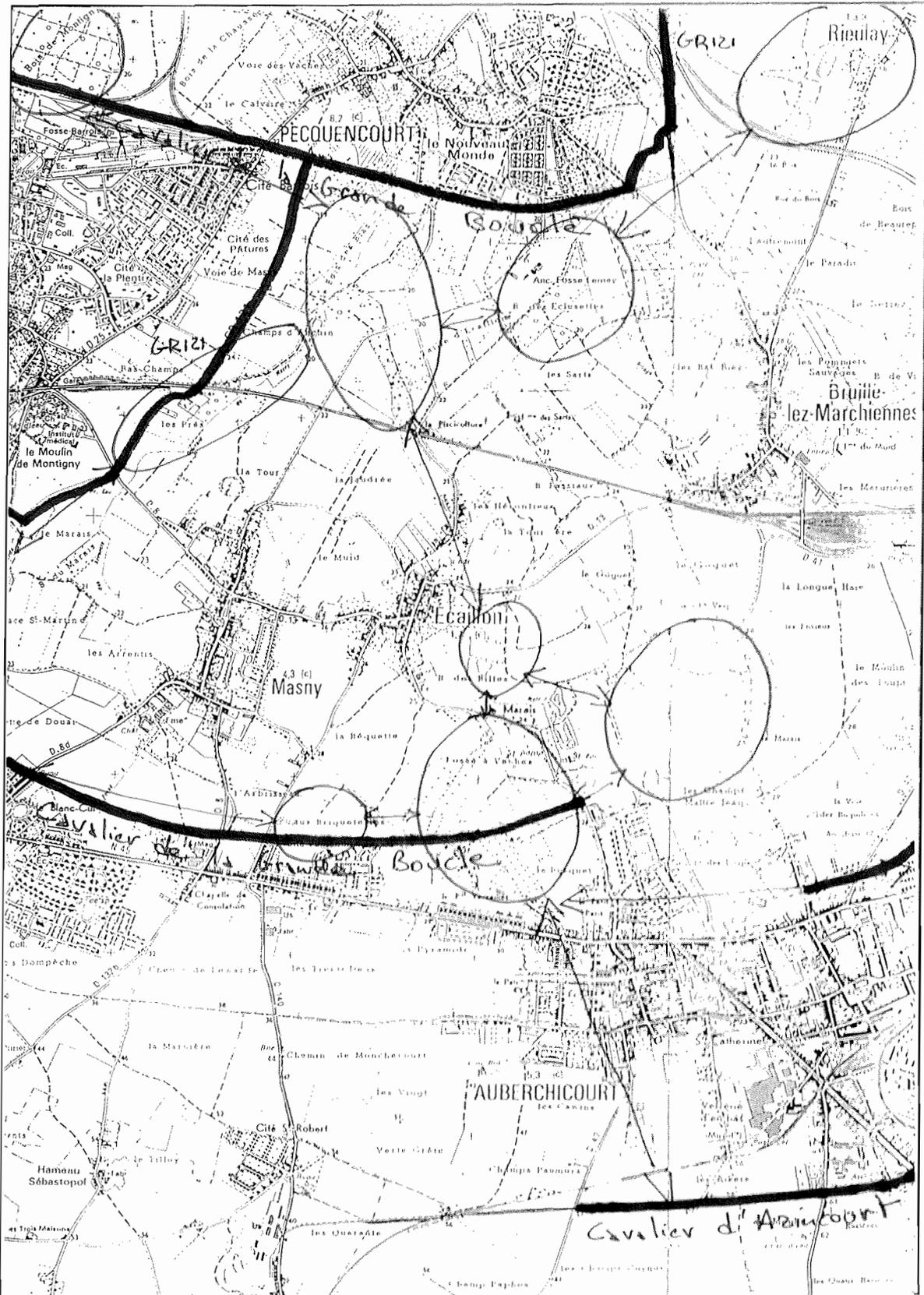
Cernée par un environnement naturel et agricole, Ecaillon présente des potentialités importantes en matière de création de cheminements piétonniers. Ainsi, on peut notamment énumérer plusieurs secteurs pouvant susciter l'envie de promenade :

- . la zone verte des cités Vuillemin et des Arbrisseaux,
- . les pâtures et boisements du Bosquet des Billes,
- . la zone humide le long du Courant de Lewarde à Masny et Pecquencourt,
- . le terroir St Marie à Auberchicourt,
- . l'enclave bocagère au lieu-dit Fossé à vaches à Auberchicourt.

D'autres lieux plus éloignés mais d'ampleur intercommunale pourraient être accessibles uniquement par voie piétonne comme le terroir de Rieulay, le Bois de Montigny, le bois de Lewarde, les étangs de la Sensée, la Plaine de la Scarpe... En effet, ces voies intercommunales existent ou sont en cours de réalisation : le G.R. 121, le cavalier de la Grande boucle, le cavalier d'Azincourt.

Afin que la Commune puisse se définir une démarche opérationnelle de réalisation de boucles de promenade, le bureau d'étude l'aidera à regrouper diverses informations telles que :

- . **l'état du foncier pour les chemins (privés, publics),**
- . **les partenaires techniques et financiers potentiels,**
- . **les conditions de mise en place d'un réseau de chemins et leurs coûts (achat ou location de terrains, assurances éventuelles, aménagement, signalétique, entretien...),**
- . **les boucles de promenade préférentielles.**



Réseau de chemins de promenade existants et potentiels

-  Chemin existant ou en cours d'aménagement
-  Site d'attraction
-  liaison à favoriser

## Approche sectorielle

Après l'approche globale de la commune, le maître d'oeuvre portera son regard sur un secteur ou un lieu particulier du village. Ce travail aboutira sur des propositions à deux niveaux selon les priorités communales qui pourront éventuellement évoluer au cours de l'avancement de l'étude.

Ainsi, pour les aménagements prévus à long terme et nécessitant des partenariats ou des réflexions plus poussées, le travail du maître d'oeuvre se limitera à une analyse du site et des propositions en termes d'intentions (exemple, la R.N. 45). Au contraire, pour les projets à court et à moyen terme et pouvant être bien cernés dans le cadre de la procédure F.A.C.V., le bureau d'étude prolongera sa réflexion jusqu'au stade de l'étude d'esquisse (avec estimatif financier).

### **La cité Vuillemin, la cité des Arbrisseaux et la route nationale 45**

La réflexion à engager sur l'une des deux entités urbaines de la commune le sera tout d'abord d'un point de vue général lors de l'approche globale. Ce travail devra être néanmoins poursuivie à une échelle plus fine.

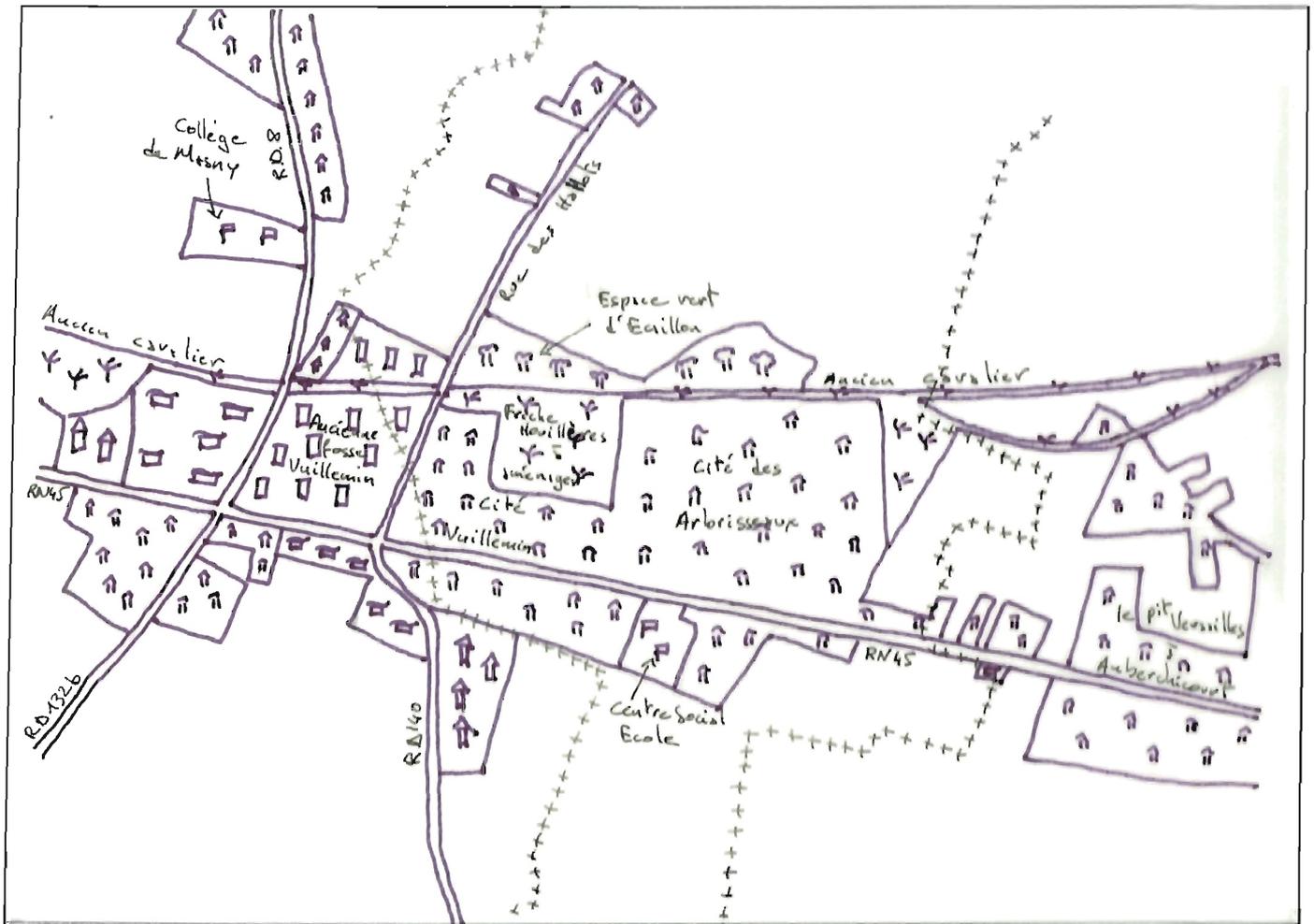
**Il sera dans un premier temps utile de répondre à l'enjeu communal de ce secteur.**

En effet, plusieurs questions se posent quant au fonctionnement et l'organisation spatiale du quartier. Secteur en passe de mutations, des améliorations urbaines doivent être trouvées.

Ainsi, l'ensemble des équipements publics (centre social, école) se situent le long de la R.N. 45. Cet axe structurant du Bassin Minier Nordiste est malheureusement "déconnecté" du tissu urbain qu'il traverse et ne permet pas aujourd'hui l'expression du centre du quartier.

De nombreuses friches minières existent et sont occupées au coup par coup par divers projets (habitat locatif (S.I.A.), gare de bus et zone d'activités (en projet)... ) sans schéma global et moyens suffisants pour recréer une entité urbaine cohérente.

Il s'agit donc pour le bureau d'étude de proposer, à partir de l'existant et des réalisations prochaines, un schéma d'urbanisme favorisant l'unité de ce quartier. Il portera notamment son attention sur les liaisons routières et piétonnes, les relations habitat-espaces publics (espaces verts et équipements). Il cherchera les moyens pour donner à la R.N. 45 une dimension plus urbaine et donc moins routière.



- ↑↑ Habitat
- □ Secteur commercial
- ↑↑ Secteur d'activités
- □ Secteur d'activités prévu
- PP Equipement public
- ↑↑ Espace vert existant
- YY Espace réhabilité par P.F.P.F.
- Espace agricole
- == Voie principale
- \*\*\* Limites communales





Le plus important en surface et en "cachet" se compose d'un petit square cerné par des platanes et d'une esplanade en schiste. Ce lieu n'est pas en contact immédiat avec les équipements bâtis publics.



Le second regroupe plusieurs équipements publics :

- . le parvis de la salle d'oeuvres et de la mairie,
- . l'arrêt des bus,
- . le zone de stationnement de la mairie et de la salle,
- . la cabine téléphonique.



Cette partie de place constitue également un noeud routier important pour la commune. Il présente un fonctionnement délicat d'un point de vue routier (visibilité difficile, manque de hiérarchie des voies). Il a donc fait l'objet d'une étude réalisée par la société des transports du Douaisis qui a proposé la création d'un giratoire.

Non convaincue par ce projet routier niant la fonction urbaine (circulation piétonne, image, parvis...) de ce secteur central, la Commune désire engager une réflexion sur ce lieu.

Il est donc proposé dans un premier temps de définir, après analyse (fonctionnelle, spatiale et sensible), des **schémas d'intentions** pour les deux sous-unités de la place.

Dans un second temps, il est attendu du maître d'oeuvre une **étude d'esquisse** pour la partie de la place comprenant le devant de la mairie, de la salle d'oeuvres et englobant le parking et le carrefour.

## Les abords de l'église et du monument aux morts

A la fois espace central et entrée de commune, l'église offre des abords peu agréables : transformateur et réseau aérien E.D.F., surfaces en schiste tristes, parvis non signalé...

Il est d'ailleurs "étonnant" de remarquer que l'entrée de la ferme (du château tout de même !) est davantage mise en valeur que celle de l'église. En effet, une allée de pruniers ornementaux (vraisemblablement) annonce l'approche de celle-ci. La ferme garde également un certain intérêt patrimonial malgré les nombreux rajouts effectués pour améliorer sa fonction agricole (stabulation, hangar à paille,...).



L'objectif que devra se donner le bureau d'étude est d'améliorer avant tout l'image de ce lieu religieux et symbolique. Il devra également prendre en compte le fait que l'église et ses abords forment une entrée de village présentant des problèmes de sécurité routière. Pour cela, il interviendra jusqu'à stade de l'étude d'esquisse.

## La rue de l'école (rue des Maraichons)

L'école primaire se situe à une des entrées de la Commune rue des Maraichons. Un peu plus loin se trouve également le stade municipal. Ces deux équipements présentent deux inconvénients majeurs : le manque de sécurité des piétons et la dureté des lieux engendrée par leur aspect très minéral.



Il est donc demandé au maître d'oeuvre de réfléchir à un projet permettant de corriger ces deux contraintes.

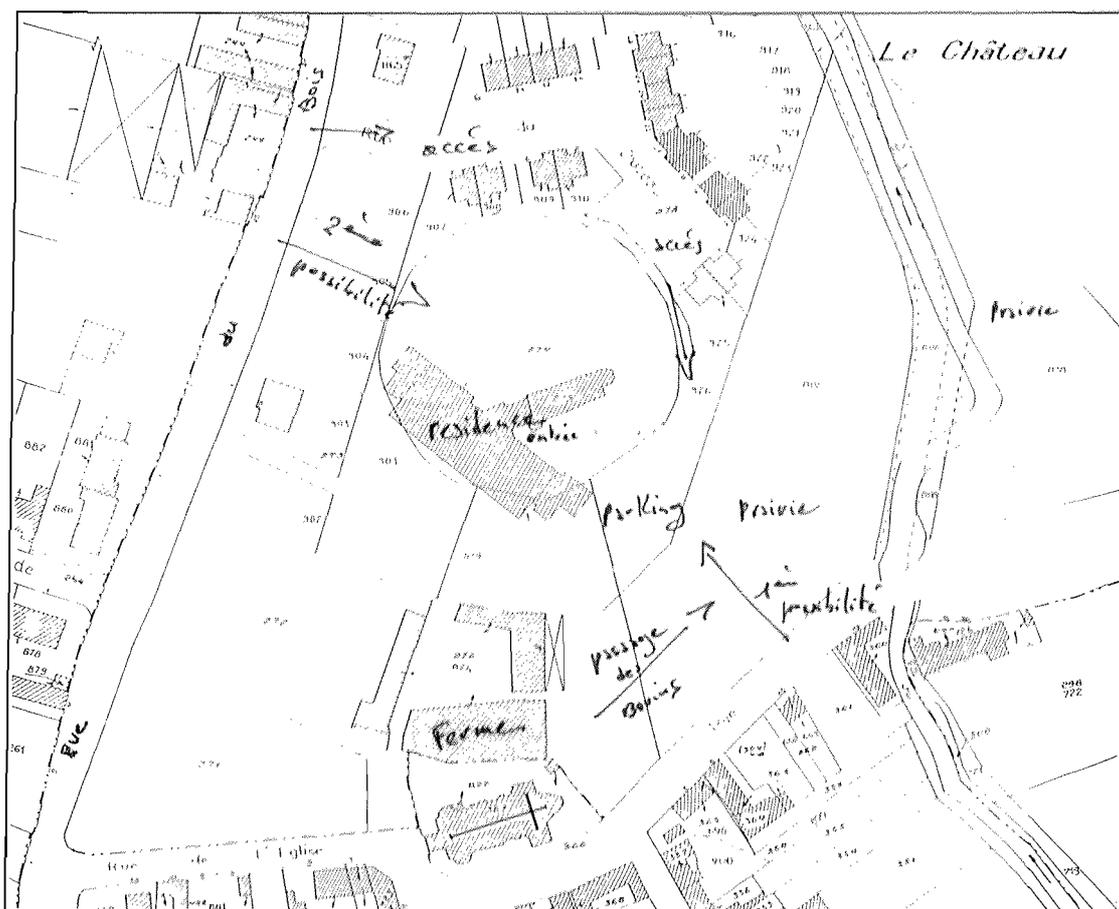
L'étude des lieux sera à traiter à deux échelles.

Tout d'abord, celle de la rue entière où il est possible de distinguer différentes séquences selon la largeur des bas-côtés, la proximité et l'importance du tissu bâti. Après recensement de ces séquences, il est donc attendu des **principes d'aménagement** sur l'ensemble de la rue.

La seconde échelle est celle des parvis des équipements. Il s'agit, en effet, de favoriser en toute sécurité la traversée des piétons et de permettre l'arrêt temporaire des voitures des parents des écoliers. Les propositions chercheront également à rendre le lieu plus accueillant et convivial. Elles pourront notamment privilégier le végétal et introduire des éléments facilitant l'attente des parents (banc, abri, panneaux d'expression et d'information,...). Elles seront traitées jusqu'au stade de l'**étude d'esquisse**.

## La résidence pour personnes âgées

La résidence pour personnes âgées d'Ecaillon se situe au lieu de l'ancienne motte féodale sur laquelle est érigé un château. L'accès à cet équipement se fait à partir d'une route communale traversant le lotissement adjacent. Aujourd'hui, le passage régulier de véhicules la desservant y pose des problèmes de sécurité.



De ce fait, la Commune, associée au S.I.R.S.A. (maître d'ouvrage), au C.O.L.E. (gestionnaire) et assistée par la D.D.E. (service urbanisme) ont commencé à réfléchir à une alternative qui éviterait la traversée de ce secteur d'habitat. Elle consisterait à faire passer les automobiles par une voie à créer directement liée à la R.D.13. Mais, cette solution ne semble actuellement pas réalisable car le tronçon prévu couperait l'accessibilité directe de troupeaux bovins des étables (ferme du château) aux herbages. Une autre solution, éliminée rapidement, était de réaliser un nouvel accès sur des terrains appartenant au S.I.R.S.A. à partir de la rue du Bois. Il présentait l'inconvénient d'une part, de traverser un secteur sensible d'un point de vue historique, la motte féodale et d'autre part, de compromettre l'extension future de la résidence. La Commune se trouve donc actuellement dans une situation d'impasse.

Il est donc demandé au maître d'oeuvre de remettre "à plat" ce problème en posant toutes les contraintes du lieu. Il posera notamment la problématique urbaine puisque le lotissement est actuellement en impasse (cf. approche globale) et celle du paysage car le site se situe en contact avec l'espace agricole et naturel (entrée de village).

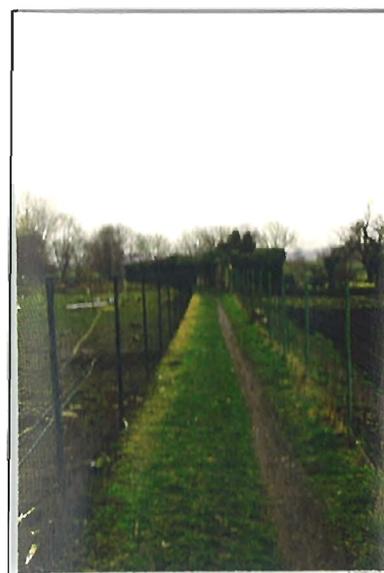
Le niveau d'étude attendu est celui du **schéma d'intentions**.



## La ruelle des Fontaines

Cette ruelle présente plusieurs avantages dans l'optique d'une création d'un réseau de chemins de promenade (cf. approche globale) :

- . elle possède comme point de départ la place de la mairie, lieu potentiel idéal pour le démarrage d'une promenade (lieu de rendez-vous, stationnement, information,...),
- . elle donne rapidement accès au territoire agricole et naturel et notamment, par le chemin des Billes, au terroir d'Auberchicourt,
- . elle présente plusieurs "curiosités" pouvant être valorisées dans le cadre de la réalisation d'un schéma d'interprétation (passage du courant des Billes, histoire des fontaines, jardins potagers,...).



Elle a néanmoins à certains endroits un aspect peu accueillant : dépôts divers le long du ruisseau des Cavoins, clôtures inesthétiques...

Il s'agit donc pour le maître d'oeuvre de proposer les améliorations possibles de cette ruelle sous la forme de **recommandations**.

## La chapelle Notre Dame de Bonsecours

Flanquée de quatre tilleuls, la chapelle Notre Dame de Bonsecours est très certainement la plus belle et peut-être la plus ancienne (1673) des chapelles du village. Elle présente toutes les caractéristiques des chapelles du XVII<sup>ème</sup> siècle énoncées par l'A.R.A.R.C.O. dans son ouvrage Nos chapelles : *forme semi-circulaire s'appuyant sur une façade à fronton triangulaire percée d'une porte en arc en plein cintre. La toiture, en bâtière, s'arrondissant en croupe postérieure. Construites tout en grès taillés, ou seulement avec un soubassement de ce matériau surmonté alors de briques, des oculi latéraux les ventilent, assurant la conservation de leur mobilier.*



Espace au charme évident, il mériterait toutefois des abords plus soignés (on remarquera aujourd'hui un gazon dégradé, des bordures béton...). En réalisant une **étude d'esquisse**, le maître d'oeuvre recherchera donc à respecter la sobriété des lieux et à privilégier l'aspect soigné de l'entretien plutôt qu'un aménagement excessif.

Lors d'une réunion de préparation de ce travail, il s'entourera des personnes spécialisées telles que celles de l'A.R.A.R.C.O.

## Coordination et partenariat

La recherche de coordination et de partenariat doit être une préoccupation constante des élus et du maître d'oeuvre. En effet, elle garantit la cohérence et l'efficacité de la procédure cadre de vie. Elle permet également d'enrichir le cadre de la réflexion par l'apport des interventions extérieures.

Aussi, le maître d'oeuvre devra, d'une part, consulter et s'appropriier les travaux antérieurs et d'autre part, engager et animer un cadre de réflexion composé de plusieurs partenaires.

Les principaux acteurs pressentis pour ce réseau de consultation sont :

- le Conseil Général (développement rural, voirie, environnement),
- le S.I.R.S.A. (projet d'agglomération, assainissement, électrification, P.L.H., résidence pour personnes âgées),
- la D.D.E. subdivision de Douai-sud et groupe urbanisme et habitat du Douaisis (P.O.S.),
- la S.I.A.,
- la S.O.G.I.N.O.R.P.A.,
- le syndicat des transports du Douaisis,
- le C.A.U.E.

En fonction des sujets traités et de leur niveau d'étude, d'autres partenaires pourront être conviés à participer aux réunions de coordination (Conseil Régional, France Telecom, E.D.F., A.R.A.R.C.O., C.O.L.E., E.P.F....).

## Sensibilisation

Le travail des maîtres d'œuvre en comité restreint devra être enrichi par la consultation et l'engagement des habitants au sein de la procédure.

Les premiers devront, pour cela, proposer à la population et aux élus des outils pédagogiques facilement compréhensibles par les non-initiés et permettant l'assimilation des projets et leur discussion.

Le principal support de sensibilisation à fournir sera un document d'étude riche en schémas explicatifs et illustré par des images de référence. Ce travail sera le résultat des nombreuses discussions qu'entreprendront les maîtres d'œuvres avec les élus et les partenaires au cours de réunions régulières.

Au cours de l'avancée de l'étude, il pourrait être décidé d'engager :

- des réunions publiques ou des animations destinées aux écoles et au centre social,
- la conception d'une exposition,
- la réalisation de petites brochures destinées au public.

# Elaboration du programme pluriannuel des opérations d'aménagement

Elle constitue la dernière étape du travail. Le programme définira la hiérarchisation et le phasage de réalisation des opérations d'aménagement de la Commune. Il répond aux différents impératifs :

- financiers (budget communal, subventions),
- d'exemplarité,
- d'opportunités par rapport aux autres projets sur la Commune et en relation avec les actions des partenaires (syndicats d'assainissement et d'électrification, D.D.E...).

# Bibliographie

**A.R.A.R.C.O.** - 1988 - *Nos chapelles - A.R.A.R.C.O.*

**Cabinet MONTAUFFIER** - 1996 - *Requalification des cavaliers. Secteurs du Denaisis, du Douaisis et du Bruaysis. Synthèse de l'étude préopérationnelle de faisabilité - E.P.F.*

**DEPRET A.** - 1997 - *Projet d'aménagement du cavalier de Lewarde à Auberchicourt - E.P.F.*

**O.R.G.E.C.O.** - 1997 - *Programme local de l'habitat - S.I.R.S.A.*

**TESSON H.** - 1992 - *Etude Cadre de vie - Commune d'Auberchicourt, Conseil Général du Nord*

**TESSON H.** - 1992 - *Etude Cadre de vie - Commune de Pecquencourt, Conseil Général du Nord*

**TESSON H.** - 1998 - *Etude Cadre de vie - Commune de Masny, Conseil Général du Nord*

## **Equipe permanente attachée au secteur :**

<b>Architecte</b>	<b>Marc Panien</b>
<b>Ecologue</b>	<b>Vincent Leville</b>
<b>Paysagiste</b>	<b>Anne Braquet</b>
<b>Assistant d'étude</b>	<b>Christophe Rouvres</b>
<b>Secrétariat</b>	<b>Monique Dhoedt</b>

**Ce document a été réalisé par  
Vincent Leville Ecologue**